

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

**Délibération n°2024/56 du 30 mai 2024**

Nombre de Conseillers : 53  
En exercice : 53  
Quorum : 27  
Présents : 36  
Absents : 17  
Votants : 36  
-dont « pour » : 36  
-dont « contre » : 0  
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sauviac, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 23 mai 2024.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, O Vendome, JN Jammet, P Cano, C Ladois, R Sassoli, C Abadie, V Cyriaque, M Ulian, S Lahille, F Thiroit, M Nogues, JC Dazet, D Tugaye, C Salles, M Doneys, C Falceto, JP Magni, R Rumeau (suppléant de JC Verdier), JC Laborie, C Daujan, F Monserrat, L Soriano, JF Daubian, JM Laffitte, D Pomies, J Puch Nedellec, I Pique (suppléante de C Verdier), JM Le Mao, J Bernichan, P Ducombs, C Bonnassies, C Mailhos, M Moura, B Sarrelabout

Absents excusés : F Saphore, P Laprebende, JM Castay, P Baron, A Bourdallé, D Jove, H Tujague

Absents non excusés : JF Doz, G Tanques, F Dupouey, P Taran, C Bousquet, F Gouzenne, G Pujos, A Fonvielle, P Saintagne, JF Abadie

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : M Moura

**Objet : Avenant au marché de travaux : rénovation et extension du pôle scolaire et petite enfance de Saint-Elix-Theux – LOT 9 – CARRELAGE - FAIENCE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne du 9 février 2023 n° 2023-07 portant « attribution du marché de travaux : rénovation et extension du pôle scolaire et petite enfance de Saint-Elix-Theux »,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne du 25 juin 2020 n°2020-23 portant « délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers la Présidente de la Communauté de Communes », déléguant à la Présidente les décisions sur les avenants qui entraînent une modification du montant initial supérieur à 5 %,

**CONSIDERANT** les prérogatives de la DSV, l'espace dédié à la préparation repas au sein de la cantine a dû recevoir des travaux de faïençage supplémentaires.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer sur l'avenant suivant dont le détail est mentionné sur les devis actualisés :

Lot	Attributaire	Montant initial HT du marché	Avenant n° 1 HT	Montant global HT du marché
LOT 9 – CARRELAGE - FAIENCE	DUVIAU CARRELAGE 32	16 800 €	2 815 € (+16.76%)	19 615 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** l'avenant exposé en annexe,
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :  
- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le .....  
- Et de sa publication le .....

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).